

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-029

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 06 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 14 + 6 pouvoirs

Date de convocation : 28/05/2025

Date d'affichage : 28/05/2025

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno -

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle-

Excusés :

Mrs. Mmes : DELWAL Jean Luc (pouvoir à Véronique GAZET) - JABOUILLE Martine (pouvoir à Jacky MARTINET) - PAVIET Laura (pouvoir à MASSUTTI Carole) - LEGRAND Alexandra (pouvoir à Christelle JALLIFIER VERNE) - GENON Marie (pouvoir à Hervé GENON) - PEREZ Stéphanie (pouvoir à Josyane BAZIN) - BIBOLLET Nicolas - RICO PEREZ José -

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



Objet : Réseau des bibliothèques – Convention de partenariat entre la CCPM et les communes support de bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2023 la communauté de Communes Porte de Maurienne a reconnu « le développement de la lecture publique et la coordination du réseau des bibliothèques » d'intérêt communautaire.

Il rappelle que ce réseau des bibliothèques concerne les communes d'Aiton, Epierre, Argentine, Saint Georges d'Hurtières et Val d'Arc.

Monsieur le Maire présente la convention relative aux modalités de mise en œuvre du projet de mise en réseau des 5 bibliothèques de Porte de Maurienne qui se décline en 3 grands axes :

- Mettre en réseau les bibliothèques
- Favoriser la coopération des bibliothèques
- Développer l'offre de lecture publique sur le territoire

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONFIRME l'intérêt de la commune à participer au réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Porte de Maurienne (CCPM)
- APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes et les communes d'Aiton, d'Argentine, d'Epierre, de Saint Georges d'Hurtières et de Val-d'Arc, ayant pour objet la définition des modalités de mise en œuvre de la stratégie de développement de la lecture publique Maurienne ainsi que les obligations respectives auxquelles s'engagent les parties.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Lionel MELLAN

Monsieur le Maire
Hervé GENON

